

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 21 septembre 2020 à 17h30, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux sous la présidence du maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Sont absents : les conseillers Dominic Tremblay et Florent Ricard.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté.

20-09-21-5396 **Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du lundi 21 septembre 2020 à 17 h 30.

Adopté

Séance extraordinaire du lundi 21 septembre 2020, à 17h30, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
 - B) Adoption de l'ordre du jour;
 - C) Adoption du deuxième projet de règlement No 933-2020 modifiant le règlement de zonage 512 et le règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction No 515 afin d'autoriser les projets intégrés;
 - D) Adoption du deuxième projet de Règlement No. 934-2020 modifiant le règlement de zonage 512 et le plan de zonage;
 - E) Approbation et autorisation du dépôt du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées (MAJ);
 - F) Octroi du contrat de déneigement des rues municipales pour les saisons 2020-2021 et 2021-2022;
 - G) Autorisation des coûts supplémentaires au contrat de Sintra inc – Travaux rue Châteauguay;
 - H) Période de questions;
 - I) Levée de la séance.
-

Adoption de l'ordre du jour

20-09-21-5397

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 21 septembre 2020 tel que présenté.

Adopté

Adoption du deuxième projet de Règlement No. 933-2020 modifiant le règlement de zonage 512 et le règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction N° 515 afin d'autoriser les projets intégrés

Considérant qu'un projet du présent règlement a été déposé et présenté et qu'un avis de motion a été donné par monsieur Rémi Robidoux à la séance extraordinaire tenue le 27 août 2020;

Considérant l'adoption du premier projet de règlement No. 933-2020 à la séance extraordinaire tenue le 27 août 2020;

Considérant l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement tenue le 10 septembre 2020;

Considérant qu'une copie du deuxième projet de Règlement No. 933-2020 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

20-09-21-5398

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Ville de Huntingdon adopte, avec changement, le deuxième projet de Règlement 933-2020 modifiant le règlement de zonage 512 et le règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction No 515 afin d'autoriser les projets intégrés.

Adopté

Adoption du deuxième projet de Règlement No. 934-2020 modifiant le règlement de zonage 512 et le plan de zonage

Considérant qu'un projet du présent règlement a été déposé et présenté et qu'un avis de motion a été donné par madame Andrea Geary à la séance extraordinaire tenue le 27 août 2020;

Considérant l'adoption du premier projet de règlement No. 934-2020 lors de la séance extraordinaire tenue le 27 août 2020;

Considérant l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement tenue le 10 septembre 2020;

Considérant qu'une copie du deuxième projet de Règlement No. 934-2020 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

20-09-21-5399

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Ville de Huntingdon adopte, avec changement, le deuxième projet de Règlement 934-2020 modifiant le règlement de zonage 512 et le plan de zonage.

Adopté

Approbation et autorisation du dépôt du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées (MAJ)

Considérant qu'un Plan d'intervention préparé selon le guide révisé est exigé à toute municipalité qui présentera une demande d'aide financière pour des travaux de renouvellement de conduites d'eau potable ou d'égout, ou pour des travaux de priorité 3 ou 4 dans le cadre du programme TECQ.

Considérant qu'une mise à jour du plan d'intervention est devenue nécessaire à la suite des inspections réalisées et des problèmes identifiés sur certains tronçons de rues;

Considérant qu'à cet effet, la Ville a mandaté la firme d'ingénierie Shellex Infrastructures pour la réalisation de la mise à jour de son plan d'intervention;

Considérant que la ville de Huntingdon a pris connaissance du plan d'intervention préparé par la firme Shellex Infrastructures.

20-09-21-5400

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité:**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution

Que le Conseil municipal prend acte, approuve et autorise le dépôt du Plan d'intervention 2020 pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées de la Ville de Huntingdon, daté du 21 septembre 2020, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté

Octroi du contrat de déneigement des rues municipales pour les saisons 2020-2021 et 2021-2022

Considérant que la Ville a procédé par appel d'offres sur invitation (Projet TP-2020-02) auprès de deux (2) soumissionnaires pour procéder aux travaux de déneigement des rues municipales pour les saisons 2020-2021 et 2021-2022;

Considérant l'ouverture publique des soumissions le 17 septembre 2020 pour laquelle une (1) soumission a été reçue, dont le résultat de l'ouverture est le suivant :

Soumissionnaires	Montant du contrat (incluant les taxes)
Excavation C.A.R.	90 830,25 \$
Excavation Loiselle & Frères Inc.	Non répondu

Considérant l'analyse de la soumission quant à sa conformité par rapport aux exigences du devis;

20-09-21-5401

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

QUE le conseil municipal octroi le contrat de déneigement des rues municipales pour les saisons 2020-2021 et 2021-2022 au plus bas soumissionnaire conforme soit Excavation C.A.R., pour un montant de 90 830,25 \$ incluant les taxes applicables.

Que le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, le contrat de déneigement des rues municipales pour les saisons 2020-2021 et 2021-2022 (Projet TP-2020-02).

Que la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste 02-330-00-443.

Adopté

**Autorisation des coûts supplémentaires au contrat de Sintra inc
– Travaux rue Châteauguay**

Considérant que des travaux additionnels ont occasionné des coûts supplémentaires à la réalisation du projet de réfection de la rue Châteauguay;

Considérant que les retards de Sintra inc sur l'échéancier ont généré des coûts additionnels à la municipalité pour la surveillance des travaux, la gestion de la circulation et l'alimentation provisoire en eau potable et qu'à cet effet, la Ville de Huntingdon est en droit d'imposer des pénalités;

Considérant que la municipalité est d'avis que les montants de certains items des réclamations relatives à des « pertes de temps » sont excessifs;

Considérant les pourparlers intervenus entre la Ville de Huntingdon et les représentants de Sintra inc.

20-09-21-5402

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

QUE le conseil municipal autorise le versement d'un montant forfaitaire de 20 000 \$ plus les taxes applicables à la compagnie Sintra inc. à titre de paiement final et complet de la réclamation des directives de changement DC-1 à DC-8.

QUE la dépense soit financée à même le surplus accumulé et la TECQ 2014-2019.

Adopté

Période de questions du public

Aucune question.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

20-09-21-5403

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 18 h 16.

Adopté

André Brunette, Maire

Denyse Jeanneau, greffière